



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## INFORMATION

**Une infraction à la réglementation du stationnement a été relevée à votre rencontre.**

Vous allez prochainement recevoir par courrier, à l'adresse figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule, un avis de contravention. Sur cet avis sont indiquées les modalités de paiement d'une part, et de contestation éventuelle d'autre part.

*Aucune réclamation ne pourra être prise en compte, si elle n'est pas accompagnée de l'avis de contravention que vous allez recevoir.*